



Aide aux enfants majeurs en situation de précarité

Par **xxxx**, le **06/11/2008** à **20:38**

notre fils agé de 27 ans est en situation de précarité ; interimaire il n'a plus de travail avec la crise actuelle ; je suis séparée de son père et je fais mon possible pour le nourrir et l'aider comme je peux ; son père a t il obligation de l'aider car lui à des revenus très supérieurs aux miens ?